Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Dhoulkaâda 1443
17 Juin 2022

N° 71

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1322**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1324**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1328**
Homologation de résolutions **1330**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1332**
Avis aux créanciers..... **1335**
Convocations
Sociétés anonymes **1335**
Divers
Avis au public..... **1337**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE - SA

Capital social : 27.600.000 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 752097J

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11/5/2022, enregistré à la Recette des Finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 26/5/2022, sous le n°22801562, Quittance n°M037946, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 7/6/2022 sous le numéro 202242273, il a été décidé de renouveler :

- Le mandat de Monsieur Malek Ellouze en qualité de Président Directeur Général pour une durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

2022T00666SANB2

Renouvellement de mandat des Administrateurs

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ARABE DE TUNISIE - SA

Capital social : 27.600.000 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 752097J

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 11/5/2022, enregistré à la Recette des Finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 26/5/2022, sous le n°22801563, Quittance n°M037951, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 7/6/2022 sous le numéro 202242273, il a été décidé de :

1- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour la période de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024 :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie

- Monsieur Malek Ellouze

- Madame Alia Belkahia

2- Nommer Le Cabinet Kalthoum Bouguerra représenté par Madame Kalthoum Bouguerra en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

2022T00667SANB2

Avis de souscription

Augmentation du capital social

Société «NOUR AGRICOLE»

S.A au capital de 1 208 040 DT

Siège social : Av Ibn Mandhour La Marsa

RNE : 1126148X

MF : 1126148X/A/M/000

Conformément à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29/11/2021 il a été décidé :

1- L'augmentation du capital social de la société par un apport de 1551000 Dinars et ce par l'émission de 155100 actions nouvelles nominatives pour une valeur de 10 Dinars chacune et entièrement libérées à la souscription détaillé comme suit : 1401000 Dinars en numéraire et 150000 Dinars par conversion de créances certaines.

Compte indisponible banque Zitouna sous le n°25027000000098029513 et banque Nationale Agricole sous le n°03025155032100006567.

2- La suppression du droit préférentiel de souscription et de la réserver au profit des fonds suivant : FCPR Zitouna Mourabhall, FCPR Maxula Jasmin PMN et FCPR Maxula Croissance Entreprises.

3- La délégation au conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser la présente augmentation.

La souscription est réservée aux personnes sus-visées durant les 15 jours qui commencent à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de République Tunisienne de la présente notice. Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, en cas de souscription intégrale et par anticipation.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/11/2021 a été déposé au Registre National des Entreprises le 17/5/2022 sous le n°AC 01552022.

2022T00671SANB2

Notice d'information

CAPITAL FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 22.700.000 dinars

Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE : 1544780V

1/ Dénomination : CAPITAL FINANCIERE HOLDING

2/ Forme : Société Anonyme

3/ Capital social : Vingt deux millions sept cent mille (22 700 000) de Dinars entièrement libérés.

4/ Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1,1053 Tunis.

5/ Durée : 99 ans

6/ Objet : Prises de participation directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit dans toutes Sociétés.

7/ Dépôt préalable : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2022 ayant décidé l'augmentation du capital, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau, Tunis en date du 09 Juin 2022 sous le numéro 22502657 et suivant Quittance n° M004499 a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 9 juin 2022 sous le n°AC 01682022.

8/ Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre: le montant est de 18.300.000 Dinars divisé en 183 000 actions nouvelles de 100 DT chacune à souscrire et à libérer intégralement, en numéraire, lors de la souscription par l'actionnaire M. Ismail Mabrouk, comme suit :

- Par un versement en espèce pour un montant d'un million deux cent soixante quatre mille, quatre cent quarante huit (1 264 448) Dinars,

- Par compensation de sa créance échue sur la société pour un montant de dix sept millions trente cinq Mille, cinq cent cinquante deux (17 035 552) Dinars.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de l'augmentation du capital à l'actionnaire M. Ismail Mabrouk conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales.

9/ Valeur nominale et d'émissions d'actions : 100 dinars chacune.

10/ Apports en nature : Aucun

11/ Avantage particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

12/ Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT.

La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2022T00673SANB2

Renouvellement du commissaire aux comptes

SOCIETE TAAMIR

SARL au capital de 5 088 300 D

RC : B187191996

MF : 0014480D/A/M/000

Siège : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 11/5/2022, enregistré à la Recette des Finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 26/5/2022, sous le n°22801561, Quittance n° M037940, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 9/6/2022 sous le numéro 202243431, il a été décidé de :

1- Renouveler le mandat de Mme Leila Bchir en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

2022T00674SANB2

SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS

"ESB SA"

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 de Dinars

Matricule Fiscal : 1448512/L

RC : B0363422016

Siège social : Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 Mars 2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 14 avril 2022 sous le numéro 22701490, quittance numéro M050375 et auprès du registre national des entreprises en date du 9/5/2022 sous le numéro 202233104, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Tahar Ben Lakhdar, Monsieur Lamjed Bettaieb, ESPRIT SA et Monsieur Oussema Trabelsi en qualité d'administrateurs pour une période de 3 ans, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023/2024.

- La nomination du cabinet DELOITTE, représenté par Monsieur Mohamed Louzir, en qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2023/2024.

Et suivant procès-verbal des délibérations du conseil d'administration en date du 25 Mars 2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 14 avril 2022 sous le numéro : 22701493, quittance n°M050459 et auprès du registre national des entreprises en date du 9/5/2022 sous le numéro 202233104, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Lamjed Bettaieb aux fonctions de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur sauf démission anticipée de ses fonctions de président.

- La nomination de Monsieur Tahar Ben Lakhdar aux fonctions de Directeur Général.

- La nomination de Monsieur Faouzi Kammoun en qualité de Directeur Général Adjoint de la société pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023/2024.

2022R01520SANB2

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar

Société Anonyme

Capital : 122.661.900 Dinars

Siège social : Les Berges du Lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhil, Cité Les pins, lot n° : 3/5/3 les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2022 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 25 Mai 2022 sous le numéro 22703990, quittance numéro M06156, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 02 juin 2022 sous le numéro 202240947, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021;

2. Approbation des états financiers, des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 et des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2021;

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration;

6. Approbation du rapport de Gouvernance de la Société pour l'année 2021;

7. Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration pour les années 2022, 2023 et 2024;

8. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

9. Pouvoirs pour formalités.

2022R01548SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE «SMT»

Société anonyme

Au capital de 39 767 537,500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El-Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0002540 J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21/12/2018 enregistré à El-Yasminet le 25/12/2018 sous le n°18703340 Quittance n°M051731, ainsi que de son additif rectificatif du 12/3/2019 enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis le 11/4/2019 sous le n°19702185 Quittance n°2857 et, de la Déclaration de Souscription et de Versement enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis- le 19/4/2019 sous le n°19802423 Quittance n°3117, l'augmentation du capital social de la SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE dite «SMT» de la somme de vingt sept millions de dinars (27 000 000,000 DT) a été décidément réalisée.

Le dit capital social de la dite société «SMT», passe ainsi de la somme de : 12 767 537,500 Dinars à la somme de : 39 767 537,500 Dinars.

Dépôt RNE :

Un exemplaire de chaque acte précité ainsi qu'un exemplaire de la liste des souscripteurs, celle-ci enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 19/4/2019 sous le n°19802422 Quittance n°3116, ont été déposés à l'RNE le 22/4/2019 sous le n°201919471.

2022R01553SANB2

Société Alwafa Médicale Distribution S.A

114 Rue de La Palestine le Belvédère 1002 Tunis

I.U : 1293292L

M.F : 1293292L/M/000

I.C.N.S.S : 538365-15

En vertu du P.V de l'A.G.O, enregistré à la Recette Des Finances Rue d'Autriche le 27/5/2022 (quittance n°M048997, enregistrement n°22702354) et déposé au R.N.E le 3/6/2022 sous le n° 202241575 ; il a été décidé d'approuver les comptes des exercices 2019, 2020 et 2021 et de nommer MM. Habib Achour, Adel Boukef, Ahmed Jouaihia, Karim Jouaihia et Mme Sana Jouaihia en tant qu'administrateurs de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024 avec recommandation d'augmenter le capital social.

Il a été décidé également en vertu du P.V de réunion du conseil d'administration, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 27/5/2022 (quittance n°M048999, enregistrement n°22702355) et déposé au R.N.E le 3/6/2022 sous le n°202241575 ; de nommer M. Habib Achour en tant que Président du Conseil d'Administration avec le pouvoir de procéder sous sa seule signature à toute sorte d'opérations financières relatives à la société telles que les règlements, prélèvements, émissions de chèques, effets de commerce, virements et toutes autres opérations de crédit avec ou sans sûretés. De même il a été décidé de nommer M. Adel Boukef en tant que Directeur Général disposant de tous les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société et de nommer Mme Sana Jouaihia en tant que Directeur Général Adjoint chargée en particulier de représenter la société pour les actes juridiques et administratifs au sein des instances de la société et vis-à-vis des établissements publics et privés en particulier les consultations, les appels d'offres et marchés publics.

2022401557SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté Civile ami centrale médicale vétérinaire moderne et spécialisée

Siège social : 16 rue Aziza Othmana Mutuelle ville

Matricule fiscal : 1735997YAM000

Capital social : 6000.000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la Recette des Finances cité Elmahrajan le 31/5/2022 sous l'enregistrement n°22503158, quittance n°M051629 a été décidé la liquidation de la société et la nomination du liquidateur monsieur Ben Romdhane Moncef, muni des pouvoirs les plus étendus, il a été déposé au registre national des entreprises sous le n°202244829 le 14/6/2022.

2022T00650SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE AGRO PRODUCE

SARL au capital social : 357 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis

IU : 1726024Z

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 29 Avril 2022 enregistrée à la Recette des Finances Rue du Sahel 45 Avenue de la Gare Tunis le 16 Mai 2022 sous le n°22700726, Quittance n°M028516, il a été décidé :

La nomination de M. Lotfi Hammi en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 01 Juin 2022 sous le n°202240612.

2022R01545SRLB2

Sté GLOBE SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 60.000.000

M.F : 0988427M/A/000

RC : B24592007

Suivant le PV enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 2/3/2015 sous le n°1570349 Quittance n°001590 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 9/3/2015 sous le n°B245492007 il a été décidé d'augmenter l'autofinancement de la société à 260742,000 dinars.

2022R01605SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Béja le 3/6/2022 sous le n°22103392 reçu M034968 Mme Sirine Dridi demeurante 7 rue Bahtari cité Mimouza Béja a vendu à Mme Rania

Aouadi demeurante 125 Cité Nozha Béja la Totalité du Fonds de Commerce consistant en un local exploité Jardin d'enfant situé à l'Avenue de Omar Mokthar Rue Mimouza Béja nord. Toute opposition doit être signifiée CHEZ Maître Ghozzi Avocat à Béja Rue Habib Hadad dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk paru le 8/6/2022.

2022T00668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En date du 17/5/2022 monsieur Monji Ben Othmen, a cédé à monsieur Mohamed Ben Hamadi Abda, tout le fonds de commerce du local n°4 à Manouba près de la gare d'artal dans la place du 7 novembre Manouba, qui était destinée a être utilisée dans le studio de photographie populaire avec tous ses éléments en date du 23/5/2022 quittance n°M034854 recette n°22201699, pour un montant de quinze mille dinars (15.000.000d), le fonds de commerce sera assuré chez l'avocat Maître Nadia Chaouachi, sise à n°9 rue Habib Thamer IM Saphir 2ème étage Bureau n°2/3 Manouba jusqu'à nouvelle ordre.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 7/6/2022 Page 18.

2022T00670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 2 Juin 2022 enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen le 2 Juin 2022, reçu n°M053605, n° d'enregistrement 22202255, Mr. Kais Ben Taieb Ben Bounouara Boussaidi, demeurant au 18 rue 163, Cité 18 Janvier, Ettadhamen Ariana, a vendu à Mr. Aymen Ben Ridha Ben Ali Benharga Hmam demeurant à la Rue des Pommes, El Bassatine, Délégation Mnihla Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial connu sous le nom «Café El Moez» sis à l'Avenue de l'environnement, Cité Ettadhamen - Ariana.

Toutes les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent - avis - au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet du rédacteur de l'acte, Maître Malek Bessrour, Avocat à la cour d'appel, sis au 7 Rue Mustapha Kamal Attaturk, Tunis.

Cet avis a été publié au journal «Assahafa » (الصحافة) et journal «Le quotidien» du 7 Juin 2022.

2022T00672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 19/5/2022 et enregistré à la recette des finances du Hammam-Lif en date du 27/5/2022 sous n°22201150 quittance n°M033282, la Société de Quincaillerie Générale, société à responsabilité limitée, au capital de 120.000 Dinars, identifiant unique 0835555Y, ayant son siège social à l'avenue nakhil n°09 Cité ELantit Zahrouni, représentée par son gérant Ahmed Bouhdida, a vendu à la Société ELKANAA BARAKA, Société unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 2.000 Dinars, identifiant unique1509287L, ayant son siège social à l'avenue de la république n°210 Hammam-Lif, représentée par son gérant Mounir Ben Elhaj titulaire de la CIN n°05172021 la totalité du fonds de commerce situé au 48 Avenue de la république Hammam-Lif résidence essafa welwafa immeuble (A) Rez-de-chaussée n°2 affecté à l'exercice du commerce en gros des produits divers.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du cessionnaire la Société ELKANAA BARAKA représentée par son gérant Mounir Ben Elhaj titulaire de la CIN n°05172021 à l'adresse suivante : 48 Avenue de la République Hammam-Lif résidence essafa welwafa immeuble (A) Rez-de-chaussée n°2, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 4/6/2022.

2022R01508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/4/2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/4/2022 sous le numéro 22200959 quittance n°M052434. Monsieur Hamdi Mcharek CIN n°05302692 délivrée à Tunis le 19/01/2016 a vendu à Monsieur Ali Lhioui passeport n°Y250584 délivrée à Milano le 19/12/2017 le fonds de commerce sis à cité Farhat Hachad 4170 Zarzis Médenine.

La vente a été publiée dans le journal le Temps publié le 02/6/2022 sous le numéro 15.661.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur Monsieur Hamdi Mcharek à l'adresse de cité Farhat Hachad 4170 Zarzis Médenine et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2022R01509FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et l'égalisé auprès des services de la municipalité de Gabès en date du 19 et 20 mai 2022 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 20/5/2022. Quittance n°M031526. Enregistrement n°13210356 publié au journal Echourouk n°11219 daté le 27/5/2022 et le Quotidien n°66510 daté le 01/6/2022 Madame Saida Zeid a cédé au titre d'une vente à Madame Nesrin Mansour ; les deux résidants à Gabès la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels situé à la Rue Ali Ejjmel n°30 - Gabès consistant en commerce de divers matériaux.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à son adresse de local sous-mentionné dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kelebia le 27/5/2022 quittance n° M036170, Ms Mehdi Najar, C I N N°06441171, a vendu à Mr Ayemin Troudi C I N n°06467071, la totalité du fonds de commerce sise à Rue des Oranges, Kelebia, exploité pour «fast- food».

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Lasta Selim, Avocat 13 Rue Sidi Abdelkader Kelibia, jusqu 'à 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 9/6/2022.

2022R01537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 31/5/2022, enregistré à la recette des finances Borj Louzir sous n°22201771 Quittance n°M045318, Société Sakita et Fils, Matricule Fiscal n°1709949/Q/A/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Walid Sakita, titulaire de la CIN n°04653823, a vendu à Hichem Ben Kmaies Trabelsi, titulaire de la CIN n°07062278, la totalité du fonds de commerce destiné à la Vente poisson, sise à 53 Avenue 03 Août Choutrana 2 La Soukra, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 9 Juin 2022.

2022R01543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances la Goulette le 30/5/2022 enregistrement n°22203763 quittance n°78103.

Mr Ridha Ben Hamouda Abid vend la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels à Mr Slim Ferchichi et Mr Mohamed Ahmed Latif pour activité tous commerce situé à 7 Avenue Mongi Slim Cité Taieb Mhiri Laouini Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'avocat Mohamed Abid sis 19 Rue Omar Moktar Kram Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Quotidien et Achourouk le 11/6/2022.

2022R01550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un écrit en date du 8/6/2022 enregistré à la recette des finances de Av. Habib Thameur le 8/6/2022 quittance n°40732 Mme Salwa Jamaaoi titulaire de CIN n°04614933 a vendu son fonds de commerce (kiosque fruit sec) sis au 23 rue d'Espagne Tunis à Mr anis Debchi Titulaire de la CIN 08323518.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur Anis Debchi à l'adresse 128 rue Yoghoslafi à Tunis durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Extrait de cette vente publié à Chourouk le 10/6/2022.

2022R01552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28 mai 2022 et enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 30 mai 2022 sous le n°22201267 quittance n°M027958 la société SONELECT demeurant à Z.I Mguira II rue Jendouba lot n°47 Fouchana a vendu à Madame Hedia Bent Sadok Boussen demeurant au 1-12 Rue Krit Sahloul 1 Sousse la totalité du fonds de commerce relatif à l'activité de fabrication des balance el bascules électronique et exercé au local sis à l'immeuble Hadrumète rue Yasser Arafat Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées au domicile du vendeur sis à la Z.I Mguira II rue Jendouba lot n°47 Fouehana dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 4 juin 2022.

2022R01558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 01/6/2022 enregistré à la recette des finances à Bizerte le 7/6/2022 sous Enregistrement n°22202469 et Quittance n°M047248. La Sté BIZERTA-MEUBLE, M.F et RNE 1610968D représentée par son gérant Mr ALI SARIJ c.i.n n°05674082 demeurent à Bizerte, a vendu à la Sté PROMOCUISINE MF et RNE 0840123 K représentée par son gérant Mr Sofien Saadallah, c.i.n n°06297670 demeurent à Nabeul, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans la fabrication et la vente des meubles et ses accessoires au local sis à Av Ali Nouri à coté du café «Mesk Ellil» route de la corniche à Bizerte, d'un prix global de cent cinquante Mille dinars (150.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.RT.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "La Presse" et "Essahafa" du 10/6/2022.

2022R01560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente en date du 3/6/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 3/6/2022 quittance n°M046610, enregistrement n°22202432, Mme. Khouloud Gabsi, CIN n°11362881 a vendu à Mme. Basma Mezni CIN n°07796834 tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité à la vente des produits de Quincaillerie et articles sanitaires sis au 02 rue Khalil Fouchali Bizerte. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du bureau de l'avocate maître Imen Gharbia, 04, rue de Tunis, Bizerte 7000, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié au journal le quotidien Echourouk de 9/6/2022 IP1522/195.

2022R01564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 02/7/2018 quittance n°M002035, enregistrement 18202213. STE SBM DECO MF : 1270837Z a vendu à STE SBM DECOR MF : 1575871S, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le commerce de produits électroménagers et

décoration, sis à l'av Abou Hamed el Ghazeli Bouhsina Sousse sous le nom commercial EDEN DECO. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 3/6/2022.

2022S00671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 26/5/2022 enregistré à la recette des finances de Ksar-Hellal sous le n°22200957.

Seyf Eddine Miladi a cédé à Moufida Aguerbi la totalité du fonds de commerce, sis à Cité Commerciale Jawhara Avenue Habib Bourguiba Ksar-Hellal avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds du commerce.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 11/6/2022.

2022S00711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse le 27/5/2022 enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 30/5/2022 sous le n°22201383 quittance n°M046319 Mr Mounir Ben Mohamed Ennasser Ben Mohamed Elmiladi (C.I.N n°02813094) a vendu à Me Wiem Bent Ali Ben Abdelaziz Romdhani (C.I.N n°08474737) tout le fonds de commerce sis au 73 rue souk erbaa Sousse affecté à la commerce d'artisanat.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur dont l'adresse élu sis à la rue Hédi Ammar Ksibet ILmediouni Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T

Le présent avis est paru au journal le Quotidien du 8/6/2022.

2022S00717FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Maître Ghodbane Ellili Wassila

Avocate

Avenue de la République Jemmel

Tel/Fax : 73.486.129

M.F : 969680 B/A/P/000

En vertu d'un acte sous seing privé du 29/3/2022 enregistré à la recette des finances du Jemmel le 3/6/2022 sous le numéro de quittance M042817 Mr Ben Ahmed Moncef a vendu sous toutes les garanties juridiques et des faits à Mr Ellili Khaled la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente des produits alimentaires exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba à Jemmel gouvernorat de Monastir.

Les oppositions seront accepter chez l'acquéreur même à l'adresse du fonds commerce désisté dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 11/6/2022.

2022S00719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18/4/2022, enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 18/5/2022 sous le n°22201320 reçu n°M049932 madame Fatma bent Ali elamri Elhnichi titulaire de la CIN n°05390228 a vendu au profit de Bechir Swissi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'immeuble Kammoun situé sur la route de Gremda km 0.5 Sfax avec tous ses éléments incorporels et suivant les conditions mentionnées dans le dit acte. Toutes les oppositions sont acceptées chez Mr. Suissi Akram à son local situé elhabib rue silvadore n°12 Sfax dans les délais de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du 21/5/2022.

2022X00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa, le 8/6/2022 sous le n°22203518, quittance n°69160, STE COPY COULEUR, a vendu à monsieur Mohamed Adel Ben Achour, le fonds de commerce du local situé à n°83 avenue Mohamed 5 immeuble «belvédère center» Tunis. Les oppositions seront reçues au cabinet maître Béchir Trabelsi, situé à 83 Avenue Mohamed 5, Belvédère center Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal «Le Quotidien» le 10/6/2022.

2022401568FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location

Par ASSP enregistré à la recette des finances de Siliana en date du 6/6/2022 quittance n°M025244 enregistrement n°22300746 Mr Yosri Ben Mohamed Salah Jouini (bailleur) et Mr Chadi Ben Mohamed Salah Juini (locateur) ont résilié par commun accord le contrat de location du fonds de commerce gérance libre relatif au local sis à la rue Ibn Abi Dhiaf Siliana exploité entant que Vente de semences et d'engrais.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 9/6/2022.

2022R01521FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 7/01/2022 et enregistré à la recette des finances de Hammamet, le 18/01/2022, n° de quittance M007980 n° d'enregistrement 22300226. Monsieur Ali B Massoud Moussa titulaire de CIN n°03485823 délivrée le 12/8/2014 a loué à Monsieur Med Taher B ali Massoudi CIN n°09062107 la totalité du fonds de commerce, sis à l'avenue la libération Hammamet et dont l'activité est Fast Food.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/6/2022.

2022R01528FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de nouvelle médina le 19/5/2022 quittance M041007 Ali Zorraga a loué à STE ZORRAGA PIECES AUTOS «ZPA» siège au 68 rue de France Ben Arous tout le Fonds de commerce au 70 rue de France Ben Arous du 01/5/2022 au 30/4/2024 renouvelable.

Les objections seront faites chez le locataire au rd vingt jours de la date de déclaration du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 01/6/2022.

2022R01533FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de nouvelle médina le 19/5/2022 quittance M041005 Ali Zorraga a loué à STE ZORRAGA PIECES AUTOS «ZPA» siège social n°68 rue France Ben Arous tout le Fonds de commerce situé au n°68 rue de France Ben Arous du 01/5/2022 au 30/4/2024 renouvelable.

Les objections sont acceptées chez le locataire vingt jours de la date de déclaration du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 01/6/2022.

2022R01534FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de nouvelle médina le 24/5/2022 quittance M042313 Sté ZORRAGA Sarl sise à 68 rue de France ben Arous, a loué à la STE ZORRAGA PIECES AUTOS «ZPA» siège n°68 rue France Ben Arous tout le Fonds de commerce situé à 68 rue de France 2013 Ben Arous du 01/5/2022 au 30/4/2024 renouvelable.

Les objections sont acceptées Chez le locataire vingt jours de la date de déclaration du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 01/6/2022.

2022R01535FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

En vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de nouvelle médina le 19/5/2022 quittance M041004 Ali et Mohamed Zorraga ont loué à STE ZORRAGA PIECES AUTOS «ZPA» siège social 68 rue France Ben Arous tout le Fonds de commerce situé 68 rue France Ben Arous du 01/5/2022 au 30/4/2024 renouvelable.

Les objections sont acceptées chez le locataire vingt jours de la date de déclaration du présent au JORT

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 01/6/2022.

2022R01536FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kélibia en date du 23/5/2022, quittance n°M030865, n° d'enregistrement 22301128, Mme Rim Trabelsi, titulaire de la CIN n°05089173 a loué tout le fonds de commerce sis à la rue d'environnement Kélibia exploité en un salon de thé "Le Virage" à Mr Amen Ben Hej Mbarek titulaire de la CIN n°12807455. Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Yousra Elair avocat à la rue Ali Ben Ghdhehem Kélibia dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au JORT déjà publié au journal quotidien Echourouk n°11225 en date du 2/6/2022 page 15 (IP222).

2022R01544FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Fakhfakh Salah demeurant à 29 Avenue l'indépendance, Résidence Mariem Ariana Tunis, signé auprès de la municipalité de Manaret Hammamet le 30/5/2022 enregistré à la recette des finances de Bouficha le 6/6/2022 quittance n°M013931 sous n° 2300406, société La Paix titulaire de l'identifiant unique n°0035743Y a loué à Sté ARYEN FOOD, société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mrayeh Nabil titulaire de la cin n°08462491, la totalité d'un fonds de commerce exploité en Bar à Tapas sis à La Médina Yasmine Hammamet commençant le 01/6/2022 jusqu'au 31/01/2024.

Les oppositions doivent être présentés entre les mains du locataire dans les lieux de fonds de commerce dans un délai de vingt jours.

2022R01549FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association de Pétanque de Chenini

Adresse : Maison de l'association, rue Halima Saadia, Chenini

Spécialités : Pétanque

Objectifs : Former, encadrer, encourager les jeunes, développer leurs capacités physiques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Membres :

Président : Rachid Snoussi

Vice-président : Mohamed Saleh Jabri

Secrétaire général : Azzedine Hamrouni

Trésorier : Youssef Ali.

2022R01512APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «Marsa City»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 01 Avril 2022 enregistré à la recette des finances

Ariana sous le numéro 1190, quittance n°5544 du 5/4/2022. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Marsa City sise à la route Gammarth La Marsa, s'est constitué et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Marsa City.

2022R01519APSF1

Constitution d'un syndicat

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire du syndicat des propriétaires de la résidence kéhia Chouchet Radés en date du 15/5/2022 enregistré à la recette des finances de Radés sous le numéro 22701420 quittance n°M040840 validée par l'arrêté n°3116 de la municipalité de Radés en date du 30 mai 2022, il a été décidé de nommer : - Mr Mohamed Sahbi Missaoui : Président - Mr Mohamed Hassine : Vice président - Mr Neder Hider : Trésorier - Mr Issam Louhichi secrétaire général et Messieurs Dhiaa Eddine Mahjoub ; Ammar Kasdeoui ; Nassredine Rabhi ; Bilel Kefi et Mourad Maatoug : Membres.

2022R01555APSF1

Amicale du personnel du centre national pédagogique

Son siège social : 42 Rue Ali Trad Montfleury 1089 Tunis

Ses objectifs :

- S'occuper des affaires sociales du personnel du Centre pédagogique national, y compris fournir les tickets restaurant

- Réaliser des activités de divertissement au profit des employés et des membres de leurs familles, telles que des sorties à l'intérieur et à l'extérieur...

- Honorer les employés à l'occasion de leurs départs à la retraite.

Membres :

Salim Lakhdar : Président de l'Association

Imededdine Aouini : Secrétaire général

Mouna Tabassi : Trésorière

Mariem Aguerbi : Membre

Raja Boujnah : Membre.

2022R01557APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des FAO de la Commune de KETTANA

Siège social : Commune kettana.

Objet :

- Cherche à connaître les Agents socialement et culturellement impliqués

- Fournir des services sociaux, culturels et récréatifs à la municipalité de KETTANA afin de les intégrer davantage et de les motiver à donner et à donner.

Les membres :

Présidente : Monjia Koudi

Secrétaire général : Amor Chibani

Trésorière : Madiha Ghrob.

2022R01563APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club 2 Mars 1934 à Kairouan

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport du volley-ball

Siège : Dépôt Tunisie Télécom Avenue Beit El Hekma - Kairouan

Correspondance : N°1046 24/5/2022

Président : Mourad Ben Saïd

Vice-Président : Mohamed Ben Saïd

Secrétaire Général : Moncef Sassi

Trésorier : Slim Ben Saïd.

2022S00687APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association international EZ-ZITOUNA pour la paix et le dialogue de civilisations.

Ses objectifs :

1) Diffuser la culture et la pensée modérée, ouverte et tolérante de la Zaytouna dans le cadre du dialogue des civilisations et des religions et de l'acceptation de la diversité et de la différence.

2) Consacrer le dialogue des civilisations et des religions et consolider la coexistence pacifique entre les partisans d'une même religion, et nouer des relations avec des associations similaires.

3) Consacrer les valeurs de la paix dans le monde.

- Siège social : 52 Paris Rue Tunis 1000.

Présidente de l'Association : dr. Mongia Souaihi

Vice-président : Dr. Sahbi Ben Mansour.

2022S00709APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour la Citoyenneté et le Volontariat à Akouda

Siège social : 37, rue Salem Bin Hamida, Akouda, 4022.

Objectifs :

- Contribuer à la préservation de l'esthétique du quartier d'Akouda

- Chercher à inculquer l'esprit citoyen, volontaire et participatif, fécond et utile auprès des jeunes, des étudiants et des cadres éducatifs,

- Contribuer à la réalisation d'activités culturelles et récréatives conformément aux dispositions légales en vigueur à cet effet.

- Chercher à valoriser et honorer les bénévoles créatifs.

- Coordination avec les pouvoirs publics et coopération avec des associations similaires dans le pays et à l'étranger.

2022S00718APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Tigres noirs Awlad Hafouz

Adresse : Maison résidentielle n°55 quartier Al-Omran, deuxième étage - Awlad Hafouz

L'objectif : Prendre soin des jeunes, les encadrer et les former, et leur insuffler un esprit de solidarité.

Spécialités : Taekwondo et ses activités annexes

Document d'achèvement de la constitution de l'association n°1327 du 26 mai 2022.

Fondateurs :

Le Président : Sahbi Abdlaoui

Secrétaire général : Ridha abdlaoui

Trésorière : Fatma Friji.

2022X00736APSF1

Constitution d'une association

1. Dénomination : «on vous oublie Jamais» pour l'assistance des âgées.

2. Siège : «dar edhiafa» cité ennour Mahares

3. But :

- Contribuer à apporter des aides matérielles et morales aux personnes âgées.

- Etablir des liens avec des associations et des organisations similaires dans les objectifs.

4. Procès-verbal de constat n°14808 du 29/4/2021.

5. Comité :

Khelil Omrane : Président

Ben Zina Mariem : Secrétaire générale

Ben Mohamed Mohamed : Trésorier.

2022X00742APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des agents de la municipalité de Faidh Bennour

Objet : Culturel social

Objectifs : Relier les relations fraternelles et d'amitié entre les ouvriers et l'agent de la commune Faidh Bennour et soutien financièrement et moralement et le travail social à l'intérieur et l'extérieur de la commune.

Siège social : municipalité Faidh Bennour - Faidh Bennour

PV de constat N°44212 du 10 Janvier 2022.

Comité :

Le Président : Kaddechi Foued

Secrétaire général : Rebhi Bilel

Trésorier : Omri Amine.

2022X00746APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

L'association Tunisienne des utilisateurs des systèmes connectés (KNX Userclub Tunisia).

Siège : Cité Zitouna Immeuble 65 Appartement 4, Sfax 3002, Tunisie

Sujet : Scientifique, Culturelle, Développement.

Objectifs :

- Contribuer à la connaissance, à la diffusion et au développement des systèmes intelligents et connectés

- Participer au développement et à la promotion de l'utilisation du numérique pour le développement durable

- Encourager l'utilisation des technologies digitales dans le domaine de la recherche scientifique, sociale et culturelle

- Echange d'expertise et de connaissances dans le domaine des systèmes intelligents entre les pays.

PV n°12450 du 14 Juin 2021

Composition de l'organe fondateur de l'association :

- Président : Amin Messaoud

- Secrétaire Général : Noureddine Ibn Hriz

- Trésorier : Karim Mharsi

- Membre : Malek Krichene

- Membre : Mansour Kachouri

- Membre : Jawhar Ben Salem.

2022X00767APSF1

Constitution d'une association sportive

- Nom de l'association : Club des jeunes sportif Sfaxien

- Local : Local du régiment d'éclaireurs Ain Chikh Rouhou route Gremda Sfax

- Buts : Former, encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- Autorisation pour achever la création d'une association sportive n°2551 de la date 8 juin 2022.

- Spécialités : Escrime.

Membres :

Présidente : Sabrine Sallem

Secrétaire général : Amin Ben Salah

Trésorier : Ahmed Karray.

2022X00768APSF1

Avis

Nom de l'association : EMDR-TUNISIA

Objet : Scientifique

Adresse : 22, Rue Hassen Ibn Noemen Le belvédère, Tunis, 1002

Objectifs :

- Participation à l'implémentation de la pratique de la psychothérapie EMDR.

- Promotion de la recherche et la publication des articles scientifiques autour de l'expérience Tunisienne dans la pratique de la psychothérapie EMDR.

- Développement des protocoles de traitement adaptatif aux besoins et au contexte culturel Tunisien.

- Promotion de la santé mentale.

- Soutien des actions humanitaires visant à la prise en charge des traumatismes psychologiques en facilitant l'accès aux victimes à la psychothérapie EMDR.

- Collaboration et coopération avec les associations et les organisations nationales et internationales qui travaillent sur la même thématique.

2022401535APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «HAIFA02»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée général ordinaire du syndicat des copropriétaires du 02 Janvier 2021 enregistré à la recette des finances Bab Souika sous le numéro 21700532, quittance n°11546 du 26/02/2021, le syndic des copropriétaires de la résidence Haifa 02 sise aux Jardins de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr. Aymen Mellouche

Trésorier : Mr. Adel Lamloum.

2022R01513APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Les Terrasses de Carthage»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 8 Janvier 2022 enregistré à la recette des finances Sidi Hssin sous le numéro 067, quittance n°M008866 du 24/01/2022. Le syndic des copropriétaires de la résidence Les Terrasses de Carthage sise aux Jardins de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Sami Bellil

Vice-président : Mme Yasmine Turki

Trésorière : Mme Chaima Nahdi gérante de la société Syndic Plus

Membres : Mme Salma Souli, Mme Souad Dziri, Mme Feten Hamza, Mme Maha Bargaoui, Mme Cherifa Othmani et Mr Tarek Ksibi.

2022R01514APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«MEGARA»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 11 Mars 2022 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le numéro 22702233, quittance n°49068 du 31/3/2022, le syndic des copropriétaires de la résidence Megara sise aux Jardins de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Adel Aloui

Trésorière : Mme Chaima Nahdi gérante de la société Syndic Plus.

2022R01515APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«Carthage»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 31 Mars 2022 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le numéro 22702647, quittance n°56196 du 15/4/2022. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Carthage sise aux Jardins de Carthage, s'est constitué et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Carthage.

2022R01516APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«ARENA»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 27 Mars 2022 enregistré à la recette des finances Sidi Hssin sous le numéro 0324, quittance n°M042570 du 19/4/2022. Le syndic des copropriétaires de la résidence ARENA sise aux Jardins de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Fakhereddine Bouraoui

Trésorier : Mr Sahbi Lahbibi

Membres : Mme Dorra Askri, Mr Hatem Ben Khalil et Mr Chokri Ben Ghanem.

2022R01517APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«ESSAFA»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 26 Mars 2022 enregistré à la recette des finances Sidi Hssin sous le numéro 0324, la quittance n°M042570 du 19/4/2022. Le syndic des copropriétaires de la résidence Essafa sise à Cité El Hana La Marsa a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mme Sarra Chiboub

Trésorier : Mme Chaima Nahdi gérante de la société Syndic Plus

Membres : Mme Samia Ayari, Mme Houda Neji, Mr Ghaith Ali Zaidi, et Mr Wadi Drira.

2022R01518APSF2

Association Farah sport

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 29/5/2022 et sous licence du Délégué Régional pour la Jeunesse et les Sports de Tunisie inclus sous le numéro 00223 le 6/6/2022.

Il est décidé ce qui suit :

- Changement de nom de l'association de la radiation sportive tunisienne à Association Farah Sport

- Changement du comité directeur

Mr Khezri Stitti : Président d'association

Mr Montasar Stitti : Secrétaire général

Mme Lamia Khaiari : Trésorière

- Changement de siège de l'association : rue 3062 n°52 cité hlel Tunis.

2022R01547APSF2

Syndic des propriétaires AHLEM 3

Adresse : Cité les Palmeraies, El Aouina - Tunisie

Vu le procès-verbal de la séance d'investiture tenue le 5/6/2022 en présence de Me Sadok Amdouni, Notaire et de Me Rim Hammami, et suite à une décision de la Municipalité de la Goulette du 24/5/2022, enregistré au bureau des finances le 27/5/2022 sous le numéro 21703745 - quittance n°77815.

Une commission a été constituée comme suit :

- Mme Basma Aloui : Responsable du Syndic

- M. Mohamed Raouf Saidi : Trésorier

- Mme Najat Jabri : Secrétaire Générale.

2022R01561APSF2

Procès-verbaux de l'élection du Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) et de l'élection d'un Trésorier de l'UTAP

Suite au procès-verbal de la 9ème session de la réunion du Conseil Central de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), tenue le 18 Mai 2022 au sein du siège de l'UTAP sis au 6 Rue de l'Assistance par Av. Alain Savary, Cité El Khadra 1003 Tunis, M. Noureddine Ben Ayed, a été élu à l'unanimité nouveau président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

Suite au procès-verbal de la 36ème session de la réunion du Bureau Exécutif de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche tenue le 5 Juin 2022 au sein de son siège cité plus haut, et enregistré à la Recette des Finances sise à la Charguia, sous le n°22804698 le 10/6/2022 n° de reçu M080251 Mme Sameh Arfa a été élue à l'unanimité, Trésorière de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

2022R01569APSF2

Avis

Modifier la classification d'une association sportive

Nom de l'association : CAPSA Sports

Identification fiscale : 1731556/H

Selon l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mars 2022 et enregistrée à la recette des finances de Gafsa avec un numéro 23801968 le 4 avril 2022. La classification de l'association a été

approuvée d'un mini-football à une association sportive multidisciplinaire et on a crée 3 sections :

- Section football à 11
- Section Esports
- Section sport pour tous.

2022S00716APSF2

C.A.S.FAIDH

Conformément au procès-verbal de la réunion du 8/4/2021 à faidh Sidi Bouzid, il a été décidé de changer le nom de l'association et la composition du comité pour devenir l'Association sportive du faidh au lieu du club athlétique sportif du faidh.

La composition du conseil d'administration

Président de l'association : Mokhtar Hamdi

Secrétaire général : Anter Abdouli

Trésorier : Ali Dhahri.

2022X00758APSF2

Syndicat des propriétaires

De la Résidence Carthage

Avenue de la Promenade 2078 Gammarth Supérieur

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale du Syndicat des propriétaires de la Résidence Carthage du 30 avril 2022 enregistré à la Recette des finances de la Marsa en date du 4/5/2022 sous numéro 8492216 quittance n°053934, dont un exemplaire a été déposé à la municipalité de la Marsa en date du 11/5/2022, l'Assemblée générale des propriétaires a élu M. Bedis Bouziri, président du syndicat des propriétaires de la résidence Carthage avec les pouvoirs tels que définis par la loi et le règlement de copropriété en vigueur, et ce pour une période d'une année, commençant le 01/5/2022.

2022401563APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis, rue Hédi Nouira, RC : B142431996 Tunis.

La partie saisie : Mr Abderrazek Ben Ali Ben Slama Bouslah, titulaire de la CIN n°03967768 le 26/8/1997, demeurant aux immeubles Hédi Nouri Menzel Temime Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Propriété saisie : Il s'agit du titre 38844 Tunis dénommé "villa Karim" située à Kélibia gouvernorat Nabeul superficie 725 m² au bord d'une rue allant à port klibia et en face hôtel "El Palmarina" avec 2 entrées la 1ère est accès vers 1 local en mauvais état de 2 niveaux :

1- le 1er niveau est de 150 m² couvert se compose d'1 chambre de séjour, de 2 chambres de nuit, salle d'eau

2- le 2ème niveau est en cours de construction en mauvais état presque en démolition.

Mise à prix : Le prix de la propriété est fixé à 699.272.375.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul le mercredi treize juillet deux mille vingt deux (13/7/2022) à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : S'effectuera tous les jours, heures de travail.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Bouraoui Boutheina.

2022T00669VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71 237 601 /98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RNE n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteurs M Mohamed Haddad commerçant R.C Inconnu CIN 018202778 demeurant à la rue Abou El Kacem Chabbi, Korba Nabeul

3) Mme Rym Bent Mohamed Khemir Epouse Mohamed Haddad ; CIN 06259892 demeurante à la Rue Abou El Kacem Chabbi et 2 rue Ibnou Majid cité Chabbi - Korba Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : immeuble objet du TF n°546540 Nabeul dénommé «BOUSTAN EL HANA» situé à la rue Ibnou Majed n°2 Cité Chabbi à Korba Nabeul du gouvernorat de Nabeul dans une zone d'habitation d'une superficie de 196.5 m² c'est un terrain où il a été bâti une bâtisse de 2 étages (R.D.C et 1er étage). Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable et Onas.

5) La mise à prix : est fixée à 245.915.622 dt outre les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : La vente est fixée devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul, le mercredi 20 juillet 2022 à partir du 9h du matin.

L'immeuble peut être visité tous les jours.

2022R01565VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 11/7/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse (2).

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110/F/P/M, présentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVER (MF : 974893N/A/M/000), demeurant au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

Naceur Ben Mohamed Chouari, gérant de société, CIN n°02885331, demeurant à la rue 20 Mars 156, Kalaa Kobra, Sousse (caution, solidaire société Chouari Frères, SARL, registre de commerce n° B1148411997, son siège social : 14 avenue de la République, immeuble jaaiem, Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (M.F : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : toute la propriété «SELMA 387» objet du titre foncier n°13344 Sousse Zaarna ouest Kalaa kobra, Sousse, sa superficie 5120 m², parcelle n°97 constituée par un terrain agricole continué des oliviers.

Mise à prix : (179200 dinars) selon le rapport de l'expert «Riadh Bassou».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse (2).

2022S00723VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Omar Znaidi

Avocat à la cour d'appel

4 Bis Avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana

MF : 1364081W/A/P/000

Tel : 71.235.685/22.625.080

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal, société anonyme dont le siège social sis à la rue Hédi Nouira n°9 Tunis inscrite au RNE sous le n°001416Q en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Hassine Ben Belgacem Ben Mohamed Ben Cherifa CIN 02946562 demeurant sis à rue 485 Bir Echebbak Sousse en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Omar Znaidi avocat à la cour d'appel, cabinet sis 4 bis avenue Amar Ibn Yasser Menzah VI Ariana, MF : 1364081W/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 234,636 parts lui revenant dans la propriété objet du TF n°16912 Sousse divisé en 2581 parts sis Essed El Kebli délégation de Kâlaa Kebira Gouvernorat Sousse consistant en un terrain contenant quelques oliviers, délimité par des figuiers de Barbarie et avoisinant une nouvelle cité urbaine.

Mise à prix : Six mille huit cent quatre dinars et 444 millimes (6.804,444 DT) outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : lundi 18 juillet 2022 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 sis Sahloul 4 Sousse.

Visite des lieux : La visite peut se faire pendant les jours et heures ouvrables. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir les autorisations nécessaires.

2022401556VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Fathi El Mouldi

Avocat à la cour de cassation

18, Rue d'Irak Lafayette - Tunis

Tél : 71 844 017

Fax : 71844027

Email : elmouldi.fathi@yahoo.com

Matricule fiscal : 186100/E/A/P/000

Poursuivant : Aziza Bent Chebil Nasri, 15 rue des lumières, Ariana Supérieur.

Autre saisie : Abdellaziz Jamoussi, 15 rue des lumières, Ariana Supérieur et domicile élu au 2 bis rue Khourtoum Belvédère (Me Sami Kotti).

Avocat poursuivant : Me Fathi El Mouldi, 18, rue d'Irak, Tunis.

Immeuble saisi (Sa moitié) T.F : 51277 Tunis, sis au 15, rue des lumières, Ariana Supérieure.

Mise à prix : 426.931,415 DT, outre les frais (La moitié du prix de l'immeuble).

Date et lieu d'adjudication : Le 18 juillet 2022, à partir de 9 H du matin, tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Visite : Tous les dimanche à partir de 10 h du matin, après concertation.

2022401562VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisi immobilière

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue Du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

Les parties saisie :

1) Taib Triki cin n°04603481 demeurant au 95 avenue Habib Bourguiba Khaireddine la Goulette Tunis

2) Sameh Ben Abdenebi demeurant à la même adresse.

Avocat pour suivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F.

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisie : La totalité de l'immeuble dénommé luisetta objet du titre foncier n°127475 Tunis se situant à l'avenue Habib Bourguiba Kram Tunis chacun possédant 171 parts indivises sur une totalité 342 parts.

Le bien immobilier est composé d'un rez-de-chaussée qui comporte une entrée conduisant à un étage supérieur accompagné d'un escalier revêtit de marbres, il y a également un salon une chambre et un hammam, les vitres sont en aluminium, une cuisine et on entre dans la construction par un jardin et un édifice non entretenu.

Le 1er étage on y accède à travers des escaliers et est constitué d'une salle à manger et grand espace son parterre est revêtit de marbres blanc, une cuisine, un wc une douche, sa superficie 189 mètres carrés.

Le deuxième étage est composé de 4 chambres une douche, sa superficie est de 150 mètres carrés.

La terrasse est composée d'une chambre de deux salles de bain revêtit de marbres.

La description du bien immobilier objet de la vente a été faite part l'expert Bechir Ben Khlifa selon son rapport en date du 28/11/2021 en vertu de l'ordonnance sur requête n°80209 du 13/9/2021.

Mise à prix : la mise à prix a été estimée à un million six cent vingt huit milles deux cent vingt huit dinars (1.628. 228, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 12 juillet 2022 (12/7/2022) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022401566VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Chokri Néji

Avocat à la cour de cassation

08 Rue d'Alger 2ème Etage - Tunis - 1001

Le saisissant : Receveur de la recette des finances Denden, en son siège sis à la recette des finances El Denden et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Chokri Néji , Avocat à la Cour de Cassation, 08 Rue d'Alger 2ème Etage.

L'avocat poursuivant : Maître Chokri Néji, Avocat à la cour de cassation, 08 Rue d'Alger 2ème Etage - Tunis M/F A - S433834.

Le saisi : Monsieur Sami Ouali, demeurant à n°12 Rue Taib M'hiri Denden Gouvernorat Manouba, titulaire de la CIN : 00731329.

Désignation de l'immeuble saisi : Appartement loué objet du titre foncier n°157667 Tunis dénommé «Ahmed» dont la superficie exploiter égale 71 m² le dit app est composé d'un séjour, deux chambres, salle de bain, cuisine, séchoir et balcon, situé au 5ème étage et portant le n°A5 - 4 «Résidence Panorama», les parties commune objet du titre foncier n°138817 Tunis représenté 210/16145. L'immeuble saisi sis au centre urbain nord Tunis, en vertu de l'expertise, l'immeuble objet de vente à usage d'habitation.

Mise à prix : La valeur de la totalité de l'immeuble revenant à la partie saisie est estimée à deux cent vingt un mille deux cent trente-six dinars (221 236 D 000) frais en sus (outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire).

Date et lieu de l'enchère : Mardi le 19/7/2022 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis 1 Bab Bnet (palais de justice) à partir de 9 h du matin.

Visite de terrain objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal .

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'Intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les participants doivent se conformer à la loi Tunisienne en vigueur et doivent avoir les autorisations administratives et juridiques à une date antérieure à la date de l'enchère.

2022401569VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après Ajournement d'Audience, d'Adjudication et Rabaissement du prix de vente de 40%

Avocat poursuivant Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

Poursuivant : Banque de Tunisie, société Anonyme RC n°B1105941996, représentée par son Président Directeur Général, siège social 2 rue de Turquie Tunis.

Partie saisie : Monsieur Taoufik Ben Abderrahmen Khouili, CIN n°02256004 demeurant à l'Avenue SIaheddine Bouchoucha Mjaz el bab, Béja.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise à la rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis, MF 000MA745188T.

Immeuble objet de la vente :

Les parts indivises de l'immeuble objet du TF n°39217 Ariana dénommé «Chott Goss II» dont la superficie totale s'élève à 2437m² et divisé en 2437 parts et la saisie porte sur 2251 m² c'est à dire 2251 part sur 2437 parts.

L'immeuble objet de la saisie consiste en un lot de terrain clôturé avec une ouverture située au 114 avenue de la Mer Méditerranéenne région de Raouad du gouvernorat de l'Ariana.

Les parts dans l'indivision sont entourées d'une clôture avec une ouverture sur l'Avenue principale c'est-à-dire de la Mer Méditerranéenne ou on trouve une quantité énorme d'ordures puis on accède à un grand terrain comprenant un début de construction délaissée à droite de l'entrée et une autre construction à gauche de l'entrée menaçait de s'effondrer et compte des traces d'incendie sur les murs et puis on trouve le reste de terrain qui s'étend sur une grande superficie et tout au bout on trouve un grand mur de clôture comprenant une ouverture ouvrant sur la mer directement.

A l'intérieur des parts indivises on trouve des ordures délaissées.

Près de la clôture de façade on trouve des ordures et l'immeuble est délaissé.

La clôture avant et arrière des parts indivises est démolie en partie et l'intérieur est dans un mauvais état.

Mise à prix : La mise à prix est de quatre cent six mille trois cent quatre-vingt dinars (406.380, D 000).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana Palais de justice de l'Ariana sis à la rue André Ampère l'Ariana 2080, le lundi 18 Juillet 2022 (18/07/2022) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022401572VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite Société Nouvelle Faïencerie du Sud (NOFASUD)

Siège social : Route Ben Guerdane Médenine

M.F : 1112/M/A/M/000

R.C : B169651996

MLE CNSS : 58319-22

En date du 01/6/2022, le tribunal de première instance de Médenine a rendu public la décision suivante :

- L'autorisation au syndic de faillite Mr Zerriaa Taieb la cession des biens mobiliers et immobiliers de la Société en faillite société Nouvelle Faïencerie du Sud (NOFASUD)

- Les offres doivent être adressés sous plis fermés par lettres recommandées avec accusé de réception au plus tard le 4 juillet 2022 à l'adresse suivante :

L'expert ZERRIAA TAIEB

B.P 605 Houmt Souk Jerba 4180.

2022R01562VEPA2

Règlement amiable

Société BOUAZIZ PHEBUS SCHOOL - SUARL

N° 06 Rue Ghazza Hammam Sousse - SOUSSE

IU : 1293717 Q

Le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 a décidé le 5/5/2022 l'ouverture des procédures de règlement amiable de la société BOUAZIZ PHEBUS School (Ecole Primaire Privée Abderahmen antérieurement).

L'expert Mr Naoufel Bouzgarrou, a été nommé afin de concilier entre l'entreprise et ses créanciers dans un délai de trois mois, dont l'adresse est 11 Avenue Tahar Sfar 4000 Sousse.

Les créanciers ont appelés à inscrire leurs créances auprès de conciliateur dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2022S00712VEPA2

Distribution des deniers

Suite à la demande de Maître Zawali Nedra avocate à la cour, est ouverte une procédure de distribution des deniers consignées à la caisse des règlements pécuniaires des avocats dans son compte courant auprès de la BIAT le 31/5/2019 de la somme de cent quarante et un milles dinars auprès du tribunal de première instance de Tunis 2 Sijoumi à l'encontre de Riadh Ben Khlil inscrite au greffe du tribunal sous le n°23, sur ce :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal et ce selon les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale qui dispose : «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelée dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédent».

2022401558VEPA2

Nomination de liquidateur

Société Nour International

SARL au capital de 100 000,000 D

Siège social : 6, Rue Yacout Hamaoui Appt n°163 Menzeh 1 Tunis

MF : 0946602D

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26/5/2022, enregistré à la recette des finances cité Mahrajène quittance n°50417, Enregistrement n°22803040, les associés de la société Nour International SARL, Siège social : 6, Rue Yacout Hamaoui Appt N°163 Menzeh 1 Tunis, M.F N° 09466020 ont décidé la continuation de la liquidation de la société et la nomination de madame Faouzia Abbes liquidatrice de la société au lieu de monsieur Ramzi Souissi.

Et suivant l'ordonnance sur requête n°99210 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 8/6/2022, il a été décidé la nomination de Madame Ahlem ENNOMENE juge commissaire de l'opération de la liquidation.

Les créanciers de la société doivent produire leurs titres de créances au cabinet de la liquidatrice sis au 11 Rue Belhsen Jrad cité administrative Ariana Tel n° 56 050 626 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022401559VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE INTERNATIONALE DE SOUSSE S.A.

Siège social : Immeuble Zine El Abidine Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse

IU au RNE : 1420582 F

Les actionnaires de la société «CLINIQUE INTERNATIONALE DE SOUSSE», sont convoqués à assister

à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le mercredi 27 juillet 2022 à 15h au siège social de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des rapports d'activité et des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020,

2- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Quitus aux administrateurs,

4- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

5- Délégation de pouvoir pour formalités.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. La société mettra à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Tous les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant la date de l'assemblée.

2022S00714SANB3

Convocation aux assemblées générale ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE SA»

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha 1er étage - Mutuelleville - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1021844M

Le Conseil d'administration tenu le 10/6/2022, convoque les actionnaires de la Société :

- A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 11 juillet 2022 à 10 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2021

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

3/ Approbation de conventions réglementées

4/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2021

5/ Quitus aux administrateurs

6/ Renouvellement du mandat des administrateurs

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- A l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le lundi 11 juillet 2022 à 11 Heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022401560SANB3

Convocation à l'assemblée générale Mixte

Société Wintech Tunisie

SA au capital de 3 500 000 dinars

Siège social : Route de Bizerte Km2

Cité El Ghazala Ariana 2083

Identifiant unique : 811479A

Les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont Invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 13 juillet 2022, à 9 heures du matin à Tunis - Centre Dorra El-Manar II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 9h :

1. Ratification de la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 :

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

5. Approbation Eventuelle des conventions afférente à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Pouvoir pour formalité.

Assemblée générale extraordinaire à 10 h :

1. La continuité de la société

2. Pouvoir pour formalité.

2022401561SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA 1

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F / R.N.E : 539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA I, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 Juillet 2022 à 10 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

3) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2021 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021;

5) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

6) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2022401570SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 6 juillet 2022

SOCIETE EL ATHIR SERVICE

Société anonyme

Au capital de 21.750.000 DT

27 Avenue Kheireddine Pacha Tunis

RC Tunis : B141261996

CNSS : 140421-62

MF : 0288973P

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont

convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société prévue pour le mercredi 6 juillet 2022 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéireddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Modification de l'article 2 des statuts «OBJET»

- Questions diverses.

2022401578SANB3

DIVERS

Avis au public

Annulation de vente aux enchères publiques

Suite à la liquidation de la société

SOCIETE SONOR HUILE

En liquidation

Rue de la Liberté - route de Dahmani - le Kef

M.F : 0014549H/N/M/000

Monsieur Bata Zoubeir, en sa qualité de liquidateur de la société SONOR HUILE, domicilié à la résidence les jardins d'el Mourouj-bloc E-appart E6-el Mourouj 1, informe le public, que suite à l'avis de vente aux enchères publiques du matériel de la société, paru au JORT n°54 en date du 10/5/2022, la dite vente aux enchères a été annulée et qu'une nouvelle date sera proposée conformément à l'avancement des travaux de liquidation de la société.

2022R01559DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr. Salah Ben Ali Eldarouich titulaire de la CIN 05258943 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété d'un terrain situé à Hencha Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté le 26 Juillet 2016 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit sur la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 Mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2022X00763DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Salah Trabelssi, annonce que son titre de propriété n°43781/02 fait le 01 avril 2013 objet du titre foncier 118512 Sfax renommé «lilya» concernant sa propriété d'un terrain d'une superficie de 04 AR et 92 centiares égal à 482 m² situé zone Ouled Bou Ali Kerkina Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la publication.

2022X00766DIVD2

Avis

Mr Hichem Ben Mohamed Ennouri titulaire de la C.I.N n°05292762 avise être propriétaire d'une parcelle de terre renfermant 69 pieds d'oliviers à la route de Menzel Chaker km 22 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Khlif et Mohamed Habib Eleuch.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00769DIVD2